

Conditions et modalités de paiement

Pour les marchés passés avec l'État, les sociétés étatiques ou les grandes sociétés, le mode de paiement le plus utilisé est la lettre de crédit irrévocable et confirmée.

Quant aux petites entreprises, elles ont plutôt recours aux effets de commerce avec échéance de 90 à 180 jours.

Il est toutefois préférable, quelle que soit la société, d'utiliser d'abord la lettre de crédit jusqu'à ce que la société soit mieux connue, surtout si l'entreprise n'a pas de représentant au Cameroun.

Recouvrement des créances

Pour se prémunir contre les créances douteuses, il est recommandé d'effectuer une étude préalable de la situation financière du partenaire commercial.

Le recouvrement des créances doit être confié à des avocats ou à des experts comptables agréés par l'État. Mais la procédure est très longue et compliquée; il vaut donc mieux n'y avoir recours que si tous les autres moyens ont échoué.

Services de transport

Transport maritime. Certains transitaires canadiens se rendent au Cameroun : ils affrètent des cargos de la côte est du Canada jusqu'à la côte ouest africaine. La traversée prend de trois à cinq semaines, selon le nombre d'escales.

D'autres transitaires effectuent un transport plus régulier vers l'Afrique; l'allemand Kuhne und Nagel (voir SATA), le suisse Panalpina, le canadien Gilles Béchard, les sociétés Schenker, Saint-Arnaud et Bergevin, Affiliated Custom Brokers se font une concurrence de plus en plus forte sur les routes de l'Afrique.

Transitaires internationaux basés au Cameroun :

MORY ET CIE

C.P. 572

Douala

Tél. : 42.04.66